

## **Cahier des Charges - Prestations de Formation**

**Année pédagogique : 2019-2020**

### **1. ORGANISME**

**La Chambre de Commerce et d'Industrie de région Paris Ile-de-France, ci-après dénommée « la CCI Paris Île-de-France »**, est un établissement public administratif de l'État, ayant son siège social 27, avenue de Friedland, 75382 Paris Cedex 08

Elle est représentée par la personne habilitée à signer l'accord-cadre : Bruno CAVEDONI, par délégation du Président.

Lieu de la prestation : **IFA CHAUVIN - 22, rue des Beaux Soleils - 95520 OSNY**

Contacts : Bruno CAVEDONI, directeur  
Danielle MAMOU, responsable pédagogique  
Caroline ROCANIERE, responsable administratif et financier

### **2. CONTEXTE**

L'IFA CHAUVIN est un CFA de la CCI Paris Île-de-France. Il met en œuvre chaque année des formations diplômantes de niveaux V à II. Ces formations sont dispensées en alternance, sous contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

### **3. OBJET DE LA DEMANDE**

#### **3.1. Recherche d'un intervenant formateur**

#### **3.2. Public concerné**

L'IFA CHAUVIN recherche un(e) formateur(trice) expérimenté(e) dans le domaine de la **langue anglaise**.

La durée du marché est d'**un an** à compter de sa date de notification, au titre de la période scolaire de référence. Il n'est pas reconductible.

### **3.3. Descriptifs des formations et organisation**

**Formations BTS MCO première année, BTS MUC 2<sup>ème</sup> année, BTS NDRC, diplômes de l'Éducation Nationale. Et Bachelor Responsable développement clientèle, titre certifié RNCP Negoventis. 630 heures de cours et 24 heures de conseils de classe**

- Alternance d'une semaine au CFA / une semaine en entreprise, avec présence d'un groupe de première année en semaines paires et d'un autre groupe de première année en semaines impaires pour les BTS. Alternance de 2 jours CFA et 3 jours entreprise pour le Bachelor
- Programme selon les référentiels officiels. Préparation au TOEIC pour les Bachelor.
- Les cours ont lieu en salle informatisée avec l'utilisation d'internet ou en salle de cours classique. Sur le volume horaire, 3/5 des cours est en classe entière et 2/5 est en demi-groupe en Co-animation avec un autre intervenant en anglais.
- Au moins 3 notes sont prévues par semestre.
- 2 conseils de classe sont prévus par semestre et par classe. Les dates sont communiquées dès le mois de septembre pour l'année scolaire.
- Pour la préparation desdits conseils, les bulletins doivent être remplis au préalable.
- Les BTS blancs sont organisés avec la responsable pédagogique.
- L'appel est fait à chaque séance de cours sur le portail NetYParéo, l'intervenant(e) disposant d'un login d'accès personnel.
- Le cahier de texte est à remplir sur NetYParéo
- Une clé est remise à l'intervenant(e) pour ouvrir les salles de cours du bâtiment A.
- Les interventions sont planifiées sur l'année scolaire et sont enregistrées sur NetYParéo.
- Les périodes de formation suivent le calendrier fourni sur ledit portail et les périodes de fermeture de l'établissement y figurent. La formation peut se dérouler sur les vacances scolaires.
- Des réunions pédagogiques peuvent être organisées et l'intervenant(e) sera prévenu(e) au moins 15 jours à l'avance.
- L'intervenant(e) respecte les consignes d'hygiène et de sécurité en vigueur dans l'établissement.

## **4. TARIFS HORAIRES**

Le tarif de l'heure de face à face pédagogique est fixé à **dans une fourchette de 55 à 70 euros nets de taxes.**

Le tarif de l'heure de conseil de classe ou de toute réunion pédagogique est de **50% du tarif horaire de cours**

La CCI Paris Île-de-France n'est pas soumise à la TVA.

## **5. COMMANDE ET PAIEMENT**

### **5.1. Prix et contenu**

Ces prix sont réputés comprendre la totalité des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant obligatoirement les prestations, les frais de transport, les livrables éventuels, ainsi que tous les frais inhérents à l'exécution desdites prestations. La prestation comprend le temps consacré aux face-à-face pédagogiques et à l'évaluation des compétences des élèves.

## **5.2. Bons de commande**

Au cours de l'année pédagogique 2019/2020, trois bons de commande consécutifs sont établis, un pour chacune des périodes suivantes :

- du 28 août au 31 décembre 2019
- du 1<sup>er</sup> janvier au 30 avril 2020
- du 1<sup>er</sup> mai au 12 juillet 2020

## **5.3. Paiements**

Les prestations réalisées durant l'exécution de l'accord-cadre feront l'objet de factures pour chacun des bons, lesquelles seront transmises par voie dématérialisée sur le portail Chorus Pro (<https://chorus-pro.gouv.fr/>), sous réserve que le titulaire ait créé un compte qui lui soit propre.

Les références Chorus Pro seront précisées sur le(s) bon(s) de commande émis au titre du présent accord-cadre, à savoir :

- Identifiant (ou « *SIRET* » sur le bon de commande)
- Code service
- Numéro d'engagement

A défaut de transmission de factures par voie dématérialisée, les demandes de paiement pourront être envoyées à l'adresse suivante, en un exemplaire, en précisant le nom de l'établissement concerné :

**CCI Paris Ile-de-France - PRCP**  
**COMPTABILITE « IFA CHAUVIN »**  
47/49, rue de Tocqueville  
75017 Paris

Le paiement sera effectué à 30 jours fin de mois à réception de facture, sous réserve que l'intervenant(e) ait respecté la procédure de transmission.